

Instructeur(trice) des autorisations d'urbanisme

Synthèse de l'offre

Employeur :	CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAUT
Référence :	O06120022051
Date de dépôt de l'offre :	03/02/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	Dès que possible
Date limite de candidature :	01/03/2020
Service d'affectation :	Urbanisme

Lieu de travail :

Département du lieu de travail :	Orne
Lieu de travail :	15 rue pernelle 61120 Vimoutiers

Détails de l'offre

Grade(s) :	Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe
Famille de métier :	Urbanisme et aménagement
Métier(s) :	Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme

Descriptif de l'emploi :

Descriptif de l'emploi : La communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault basée à Vimoutiers pôle principale du territoire est composé de 46 communes ornaises, recherche pour son service urbanisme doté d'un pôle planification et d'instruction une personne. LA CDC VAM située à proximité du Calvados (Lisieux, Pont l'évêque 30 km) et d'Argentan (30km) lui permet d'avoir une situation géographique centrale pour profiter des mêmes services des centres urbains (soins médicaux, salle de cinéma, spectacle, concerts, ...) Les aéroports de proximité Caen Carpiquet, Deauville permettent de s'évader sur le territoire national ou à l'étranger sans les contraintes des aéroports parisiens. LA CDC VAM est riche de ses paysages typiques du Pays

d'Auge où à l'instar de la commune de Camembert, points de vue chemins de randonnées, produits du terroir, musées. Venez rejoindre le service urbanisme qui assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 9 communes (POS, CC, PLU, SPR, ...) et va s'étoffer avec l'arrivée du PLUi sur 18 communes du territoire de la CDC VAM au printemps 2020 et à terme un PLUi couvrira tout le territoire de 46 communes

Profil demandé :

- Bonne connaissance du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, de l'environnement et des réglementations connexes...

- maîtrise de la lecture et analyse des plans (PLUi, PLU, carte communale, RNU, plans de constructions...) ; une sensibilité à l'architecture est un plus

- Maîtrise des outils informatiques (bureautique, Internet, cartographie)

- Qualités rédactionnelles et relationnelles (accueil du public, capacité à gérer les litiges et à travailler en équipe notamment avec les agents des communes, relations avec les élus) ;

Fonctionnement du cadastre et des services fiscaux ;

Procédures du contentieux et du contrôle de la légalité ;

Procédures d'enquête publique ;

Savoir-être :

- Autonomie, rigueur et organisation

- Polyvalence, esprit d'équipe

Capacité à travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe, les différents services impliqués dans le processus d'instruction, et avec les communes

- Capacité d'adaptation, réactivité

- Sens du service public

- Diplomatie, aisance relationnelle, capacité à convaincre

Esprit de synthèse et de discernement en vue des validations politiques

" Qualités d'organisation en mode projet et de présentation écrite comme orale

Mission :

1/ Mission principale : Instructeur ou instructrice des ADS pour environ 80%

- Instruction des déclarations préalables, permis de construire, d'aménager, permis de démolir pour l'instruction des autorisations de droits des sols pour les communes du territoire de la CDC VAM

* Vérifier la complétude des dossiers, instruire au regard des règlements d'urbanisme, et en lien avec les services consultés (ABF, Enedis, syndicat d'eau potable...),

* Rédiger des courriers et arrêtés, et assurer le suivi administratif des dossiers.

Tâches de vérification des dossiers adressés par les communes et de mise en forme des dossiers (numérotation des pièces, classement, identification du zonage PLU, édition de la fiche d'instruction...) ; entrée de certaines données dans le logiciel tout au long de l'instruction (ex : dates retour de consultation, date archivage...)

- Participation à des réunions pour évoquer les dossiers à enjeux ou nécessitant un arbitrage politique.

Vous vous chargez de la mise en œuvre des décisions pour les dossiers qui vous concernent.

- Conseil et appui aux communes dans l'exercice des prérogatives qu'elles conservent en matière d'ADS

- Pré-instruction des avant-projets sur rdv :

Recevoir et renseigner les porteurs de projets (administrés, promoteurs, architectes.) et analyser la faisabilité réglementaire des projets

- Renseigner le public sur rendez-vous, les professionnels et les élus sur la réglementation, la faisabilité des projets et les démarches administratives ;

- Assurer le contrôle de la conformité des constructions (réfléchir à sa mise en place)

2/ Assistance en planification (pour environ 20%) :

* Assistance administrative en planification pour assurer une continuité de service en cas d'absence de l'agent en charge de la planification et dans le but de rendre l'agent instructeur de plus en plus autonome sur les documents d'urbanisme en révision ou en création

* Renfort pour l'accueil du public concernant les travaux sur les documents d'urbanisme.

* Participer aux réunions de travail d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme

Téléphone collectivité : 02 33 67 54 85

Adresse e-mail : ressourceshumaines@cdcvam.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.